

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES ET PILOTAGE DU CHANGEMENT
SERVICE GESTION DES INSTANCES PARITAIRES ET DIALOGUE SOCIAL
REFERENCE : RH 2024-041

**PROTOCOLE D'ACCORD
DE SUSPENSION DE CONFLIT
SUITE A LA REACTIVATION LE 29 FEVRIER 2024 DU
PREAVIS DE GREVE
DU 22 SEPTEMBRE 2023**

Conclu entre :

Le Président du Conseil Exécutif, d'une part,

Et

Le Syndicat FO CTM représenté par Mme Eugénie LIBER,

Préambule

Par courrier daté du 22 septembre 2023, le syndicat FO-CTM a déposé un préavis de grève illimité pour ouvrir des négociations sur les problèmes rencontrés par les ATTEE du collège Suzanne ROUSSI-CESAIRE des Trois Ilets. Ce préavis a été réactivé le 29 février 2024. L'objet était de mettre un terme aux agressions et comportements d'incivilité de la part de certains enseignants, parent d'élèves et élèves. Ces agents sont empêchés d'exercer leur activité professionnelle en toute sérénité et sécurité.

Le 06 mars 2024, une rencontre s'est tenue au collège Suzanne ROUSSI-CESAIRE, entre Mme CASIMIRIUS - Conseillère exécutive en charge notamment de l'Education, accompagnée des services de la CTM-, et les ATTEE, ainsi que les représentants de FO-CTM.

Le 08 mars 2024, une réunion s'est tenue à l'Hôtel de la Collectivité entre le Président du Conseil Exécutif accompagné de ses services, les ATTEE du collège Suzanne ROUSSI-CESAIRE, et les représentants de FO-CTM.

Tous les points de revendication ont été discutés et des engagements ont été pris.

Les termes de l'accord sont les suivants :



<u>Sujets</u>	<u>Demandes du syndicat et des agents</u>	<u>Décisions arrêtées</u>	<u>Délais de réalisation</u>
Protection des agents	Demande d'accorder la protection fonctionnelle des agents dans l'exercice de leur activité professionnelle.	Définition conjointe avec les représentants du personnel d'actions visant à rétablir un climat serein de travail en toute sécurité. Parmi celles-ci, des actions de valorisation des agents. Respect des droits des agents de la collectivité	Immédiat
Exposition aux risques psychosociaux		Une cellule d'écoute à l'attention des personnels au cas où le besoin serait exprimé	Immédiat
Demandes à formuler au Rectorat	Solliciter le nom des enseignants écartés et motifs de leurs mises à pied.	Un courrier sera adressé à la Rectrice	Immédiat
	Demande d'ouverture d'une enquête administrative rectorale immédiate concernant les personnes identifiées instigatrices des dysfonctionnements.		
	Participation de la CTM au comité de suivi proposé par le Rectorat avec une représentation paritaire CTM-Rectorat dont les agents de l'Etablissement et leurs représentants. Précisions quant aux objectifs de cette instance		
Organisation des équipes	Demande de nomination d'un chef d'équipe parmi les agents en poste au sein du collège	Le Président valide cette demande. Cet agent fera partie d'office du comité de suivi.	1 ^{er} avril 2024

Outre ces questions, un point d'étape a été fait sur les travaux déjà programmés, et un point complémentaire a été ajouté.

<u>Sujets</u>	<u>Demandes du syndicat et des agents</u>	<u>Décisions arrêtées</u>	<u>Délais de réalisation</u>
Réalisation de travaux	Travaux de couverture tôle et étanchéité partielle au Bât. A		Vacances de Pâques


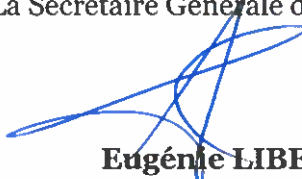


	Aménagement de l'auvent devant l'entrée	Une planification des travaux a été réalisée et un calendrier établi	Grandes vacances
	Aménagement des locaux des agents SAH et généraux		
	Aménagement du bureau du responsable cuisine		
	Gestion de l'évacuation des eaux pluviales côté cours		Juin 2024
	Suppression des arbres dans la cours y compris les branches, et le palmier à l'entrée		Grandes vacances
	Gestion des eaux au niveau du réfectoire		
	Gestion des infiltrations d'eau en gouttière		
	Installation de bancs en bois		
	Travaux de réhabilitation des installations sportives		A programmer
		Travaux en cours	
Installation du drapeau officiel de la Martinique	Demande d'installation du drapeau au collège	Le Président valide cette demande.	Immédiat

Les parties conviennent de la suspension de la grève, assortie d'une période d'observation allant jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Le Président du Conseil Exécutif se rendra au sein de l'établissement pour un premier bilan d'étape au cours de la semaine du 15 avril 2024.

Les parties conviennent donc de la signature du présent protocole.

Fait à Fort de France, le 08 mars 2024

<p>Le Président du Conseil Exécutif de la Martinique</p>  <p>Serge LETCHIMY</p>	<p>La Secrétaire Générale de FO-CTM</p>  <p>Eugénie LIBER</p>
---	--

EL
L.